



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

III- LIBERATION DE MONSIEUR MANDELA.

La libération de N. MANDELA le 11.2.1990 a généralement été accueillie avec soulagement et enthousiasme dans les pays européens.

La réaction de la Communauté Economique Européenne sur cet événement a été exprimée par le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenu le 20.2.1990 à Dublin. Voici les décisions ad hoc prises par cette instance communautaire :

- Tout en se félicitant de la libération de N. MANDELA, le Conseil a cependant maintenu les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Le Royaume-Uni, appuyé par le Portugal, ne s'est pas rallié à cette décision.
- Cependant, en guise d'ouverture, le Conseil a marqué accord pour la reprise de la coopération en matière culturelle et scientifique.
- Le Conseil a décidé l'envoi en Afrique du Sud d'une "Troïka" (France, Irlande, Italie) chargée de prendre des contacts et de favoriser le dialogue.

En Belgique, les milieux politiques de la majorité ont généralement réagi en demandant que soient maintenues les sanctions contre l'Afrique du Sud jusqu'à la suppression de l'apartheid, tandis que les partis d'opposition ont réclamé des éclaircissements concernant la politique officielle en matière de relations économiques belgo-sud-africaines. Il faut signaler ici que l'Afrique du Sud abrite environ 26.000 expatriés belges, soit la communauté la plus importante avant celle se trouvant au Zaïre (14.000 personnes).

A toutes fins utiles, il faudrait aussi signaler que diverses manifestations ont été organisées pour célébrer la libération de N. MANDELA. Ainsi, le Groupe A.C.P. a-t-il tenu le 13.2.1990 une séance solennelle, en présence de la presse.

X     X  
X